

ARC-Nucléart

Chaque année, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et ARC-Nucléart organisent, en partenariat avec l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, un concours pour la conservation et la restauration de biens culturels majoritairement en bois appartenant à des communes françaises.

L'objet de ce concours est d'aider les communes de France à sauvegarder leur patrimoine culturel.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en consultant le site internet www.arc-nucleart.fr.